

**PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA  
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC 2016-2021**

*Réduction à la source, sensibilisation et concertation au sein de la Communauté  
métropolitaine de Québec*

Mémoire présenté à la Commission consultative  
Dans le cadre de la consultation publique

Par

Amélie Côté, consultante en gestion des matières résiduelles  
Blogueuse et conceptrice, bricabacs.com



Janvier 2016



## PRÉSENTATION

Spécialiste en gestion des matières résiduelles, je m'intéresse à ce domaine depuis près de 10 ans. Détentrice d'une maîtrise en environnement, j'ai été conseillère en gestion des matières résiduelles au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Je travaille à mon compte et je m'implique également au sein du Forum jeunesse régional de la Capitale-Nationale (FJRCN). C'est dans ce contexte que j'ai accompagné le comité Gaïa du cégep de Sainte-Foy pour la rédaction d'un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec.

Dans une optique d'approche participative et en lien avec mon grand intérêt pour le domaine de la GMR, je souhaite contribuer aux consultations pour dans le cadre de cette réflexion qui mènera à des mesures concrètes appliquées sur le territoire de la Capitale-Nationale.

*Amélie Côté*

*Consultante en gestion des matières résiduelles*

*[bricabacs.com](http://bricabacs.com)*



## TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	2
TABLE DES MATIÈRES .....	3
INTRODUCTION .....	4
1. DES MESURES CONCRÈTES DE RÉDUCTION À LA SOURCE .....	5
1.1 Abolition des sacs de plastique : saisir l'occasion .....	6
1.2 Sensibiliser au gaspillage alimentaire.....	8
2. LE RÔLE INCONTOURNABLE DE LA SENSIBILISATION .....	9
2.1 Valoriser la contribution des organismes environnementaux .....	9
2.2 Encourager les consultations locales par les composantes de la CMQ.....	10
2.3 Les jeunes au cœur du changement .....	10
CONCLUSION .....	11
RÉFÉRENCES .....	12



## INTRODUCTION

Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021 de la Communauté métropolitaine de Québec (PMGMR) s'inscrit dans le cadre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son *Plan d'action 2011-2015*. Les municipalités sont responsables de mettre en œuvre des actions concrètes en gestion des matières résiduelles (GMR) sur leur territoire. Pour en assurer le succès, la participation active de la population, des représentant-e-s des industries, commerces et institutions (ICI) et du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD), sont incontournables.

Dans le contexte du renouvellement du PMGMR, le processus de consultation publique est une occasion de réfléchir à l'avenir de la GMR au sein de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Cet exercice démocratique contribuera à alimenter la réflexion de la commission consultative, afin que le PMGMR reflète les propositions mises de l'avant par les citoyen-ne-s, organismes et entreprises de la région de la Capitale-Nationale.

### *Bilan 2013 de la gestion des matières résiduelles de la CMQ*

En se basant sur la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et le bilan de la GMR réalisé au niveau de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ), des objectifs de recyclage et de valorisation sont fixés.

### **Objectifs du PMGMR 2016-2020 comparés au bilan 2013 et aux cibles de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles***

<b>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>	<b>Résultats Communauté métropolitaine de Québec 2013</b>	<b>Objectifs CMQ 2021</b>
Valorisation de 60% des matières organiques (MO)	<u>29% des MO valorisés</u>	62% des MO
Recycler 70% des matières recyclables (MR)	55% des MR récupérées	70% des MR
Recycler 70% des résidus de construction (CRD) et 80% du béton, de la brique, et de l'asphalte	83% des résidus CRD	89% des résidus CRD
-	35% des résidus domestiques dangereux (RDD)	Récupérer 51% des RDD
Élimination 700 kg/hab/an	<u>Élimination 893 kg/hab/an</u>	Élimination 602 kg/hab/an

Source : CMQ (2015). *Document de présentation – Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord)*, p. 7



L'importante quantité de matières éliminées par personne et le faible taux de valorisation des matières organiques sont deux éléments qui interpellent particulièrement lorsque l'on s'attarde aux données du bilan 2013 de la CMQ.

En raison des délais de la consultation, et de la limite du temps disponible pour sa rédaction, ce mémoire aborde principalement la réduction à la source, l'importance de la sensibilisation et le rôle essentiel des organismes environnementaux et des jeunes pour contribuer à l'amélioration de la GMR sur le territoire de la CMQ.

## 1. DES MESURES CONCRÈTES DE RÉDUCTION À LA SOURCE

Le premier objectif pour limiter notre impact environnemental, tel qu'illustré par la hiérarchie des 3RV<sup>1</sup>, est de réduire la quantité de matières résiduelles générées. L'importante quantité de matières éliminées par individu – de 893 kg/personne/année à la CMQ comparativement à 724 kg/personne/année pour l'ensemble du Québec en 2012<sup>2</sup> – constitue un enjeu incontournable.

Si l'on compare la génération québécoise à celle d'autres populations, force est de constater que des changements s'avèrent nécessaires pour réduire l'empreinte environnementale du Québec afin d'assurer la viabilité du mode de vie des citoyen-ne-s, et de production de l'industrie.

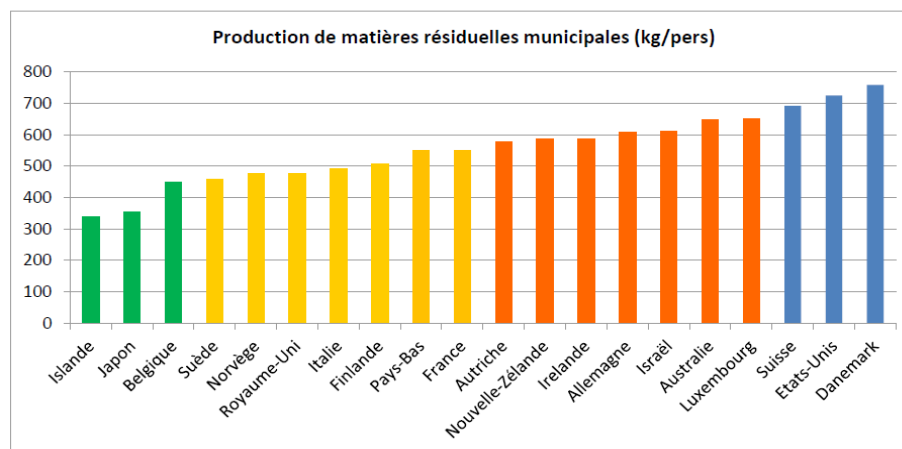


Figure 4.1 Les performances de la production de matières résiduelles municipales de certaines nations membres de l'OCDE en 2012 ou lors de l'année la plus récente (tiré de : OCDE, 2015)

Source : Weber, F (2015). *La réduction à la source au Québec : état des lieux et perspectives d'avenir*. Essai, Centre universitaire de formation en environnement, Université de Sherbrooke, 95 p.

<sup>1</sup> Réduction, réutilisation, recyclage, valorisation et élimination.

<sup>2</sup> RECYC-QUÉBEC (2015). Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec, p. 26

CMQ (2015) Document de présentation – Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord), p. 7

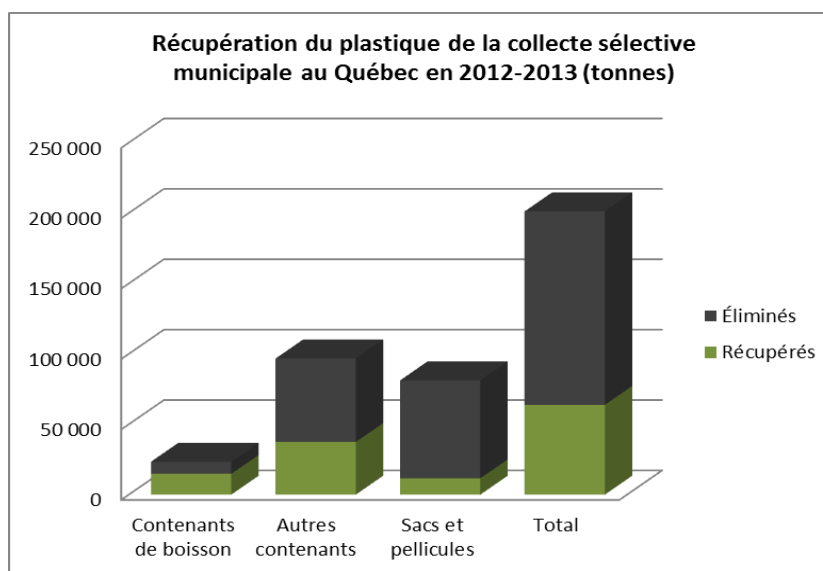


L'objectif fixé dans le projet de PMGMR, soit de réduire à 602 kg la quantité de matière éliminée par personne par année, est louable et son atteinte est plus que souhaitable. Toutefois, d'importants efforts de sensibilisation devront être réalisés, et des mesures concrètes mises en place pour que cela soit possible.

Cette section propose deux pistes de solution pour la réduction à la source : une consultation publique sur l'abolition des sacs de plastique et la mise en place d'actions concrètes pour réduire le gaspillage alimentaire.

### 1.1 Abolition des sacs de plastique : saisir l'occasion

Les sacs et pellicules de plastique représentent 40,3% de la génération de plastique du secteur résidentiel québécois et leur taux de récupération est de 14,3%.<sup>3</sup> Cette situation s'explique notamment par le fait que certains centres de tri ne les acceptent pas, mais elle illustre également les limites de la performance générale observée pour valoriser ces matières, dont les impacts environnementaux sont significatifs. En effet, la volatilité des sacs de plastique et l'importante quantité consommée font en sorte qu'il s'agit d'un des principaux objets que l'on retrouve dans les océans.<sup>4</sup> De plus, leur temps de dégradation est de 450 ans en moyenne.<sup>5</sup>



Source : ÉEQ et RECYC-QUÉBEC (2015). *Rapport synthèse - Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013*, p.21-24

<sup>3</sup> ÉEQ et RECYC-QUÉBEC (2015). *Rapport synthèse - Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013*, p.21-24

<sup>4</sup> Ocean Conservancy (2016). *International coastal clean up - Top ten items found*, page consultée le 20 janvier 2016. <http://www.oceanconservancy.org/our-work/international-coastal-cleanup/top-10-items-found-1.html>

<sup>5</sup> Ville de Montréal (2015). *Enjeux et impacts d'un bannissement des sacs d'emplettes à usage unique des commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal*, p. 1  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT\\_PRESENTATION\\_20150512.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT_PRESENTATION_20150512.PDF)



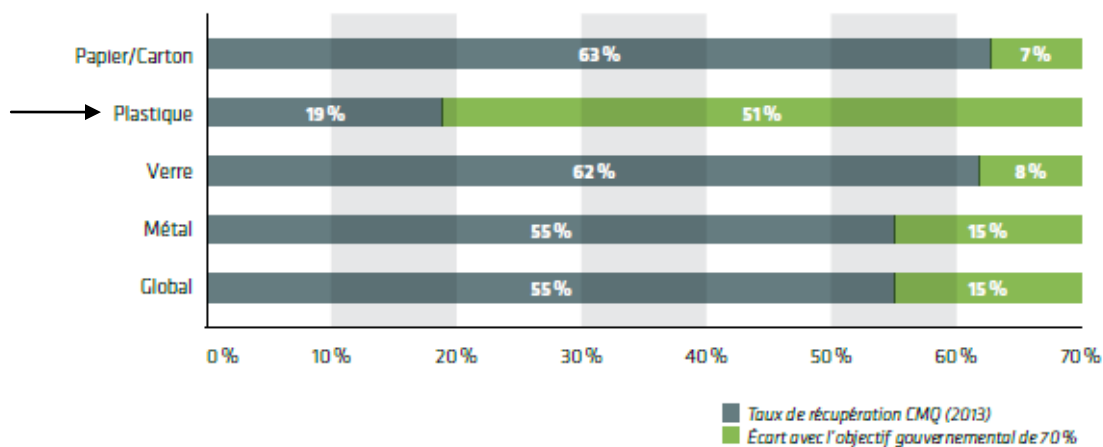
Plusieurs pays ont pris la décision d'abolir les sacs de plastique, notamment 28 pays d'Afrique et la France qui prévoit la mise en œuvre d'une telle mesure sur l'ensemble de son territoire au printemps 2016.<sup>6</sup> Au Québec, la ville de Montréal a tenu une vaste consultation publique au printemps 2015, et le conseil municipal a annoncé que la distribution et la vente de sacs d'emplette à usage unique – à quelques exceptions près – sera bannie sur son territoire à compter d'avril 2018.<sup>7</sup>

La Communauté métropolitaine de Montréal a suivi le mouvement et les municipalités la composant se sont positionnées en faveur du bannissement des sacs de plastiques.<sup>8</sup> Ainsi, en avril 2018, près de la moitié de la population du Québec sera touchée par cette mesure de réduction à la source.

#### Situation à la CMQ

Les résultats présentés dans le bilan 2013 de la CMQ mettent en relief le faible taux de récupération du plastique : la collecte sélective a permis de récupérer 19% des bouteilles de boissons, contenants, sacs et pellicules alors que l'objectif provincial est de 70%.

#### Performance de la récupération des matières recyclables basée sur l'atteinte des objectifs gouvernementaux (70 %)



Source : CMQ (2015). *Document de présentation – Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord)*, p. 10

<sup>6</sup> Green et vert (2016). *Interdiction des sacs de plastique : le décret d'interdiction est reporté en mars*. Page consultée le 20 janvier 2016. <http://www.greenetvert.fr/2016/01/12/interdiction-des-sacs-plastiques-le-decret-dapplication-est-reporté-a-mars/83100>

<sup>7</sup> Ville de Montréal (2015). *Les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal*, 7 p. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RECOM\\_20151208.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RECOM_20151208.PDF)

<sup>8</sup> CMM (2015). *Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 10 décembre 2015 à 10 h 00*, 2 p. [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/20151210\\_CC15-047\\_eliminationSacsPlastique.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20151210_CC15-047_eliminationSacsPlastique.pdf)



Le bannissement des sacs de plastique est un moyen intéressant de sensibiliser la population sur ses habitudes de consommation et son mode de vie. Il s'agit d'une mesure de réduction à la source concrète, qu'il serait pertinent d'étudier dans un contexte où la CMQ souhaite s'engager vers une forte réduction de l'élimination et de la génération de matières résiduelles.

De plus, la diminution de la consommation de plastique est cohérente dans un contexte où la réflexion sur la transition énergétique nécessaire est en plein essor. Voilà une belle opportunité de sensibiliser quant à la réduction à la source et consulter la population sur cet enjeu!

**Recommandation 1 : Que la communauté métropolitaine de Québec s'engage à tenir une consultation publique sur l'abolition des sacs de plastique.**

## 1.2 Sensibiliser au gaspillage alimentaire

Parmi les matières éliminées à la CMQ, 48% sont des matières organiques (MO).<sup>9</sup> Les MO constituent la 2<sup>e</sup> plus importante source de matières résiduelles générées, après les résidus de construction, rénovation, démolition. Les MO représentent près de 32% de la quantité totale de matières résiduelles générées, tous secteurs confondus.<sup>10</sup> Ce constat illustre bien la place centrale qu'occupe la gestion des matières organiques pour assurer l'atteinte des objectifs fixés dans le PMGMR.

Parmi les mesures proposées, la réduction du gaspillage alimentaire est intéressante car elle contribue à la réduction à la source. La CMQ estime que « le gaspillage alimentaire dans les ménages est responsable d'environ 50% des résidus organiques générés sur le territoire. »<sup>11</sup>

Sachant qu'une famille canadienne jette en moyenne l'équivalent de 123 kg de fruits et légumes, 15 kg de viande et 30L de lait par année,<sup>12</sup> la piste de la sensibilisation semble pertinente.

À Québec, les AmiEs de la Terre ont mis sur pied un comité, Sauve ta bouffe, qui travaille activement à contrer le gaspillage alimentaire. Au-delà des comités de concertation qui sont proposés dans le projet présenté, des actions concrètes doivent être mises sur pied afin d'inverser la tendance.

**Recommandation 2 : Que la CMQ investisse pour la sensibilisation au gaspillage alimentaire, et que cette mesure soit réalisée conjointement avec les organismes environnementaux de la région.**

<sup>9</sup> CMQ et Chamard (2015). *Projet de PMGMR de la CMQ Rive-Nord*, p. 28

<sup>10</sup> *Ibid*, p. 28

<sup>11</sup> CMQ (2015). *Document de présentation – Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord)*, p. 9

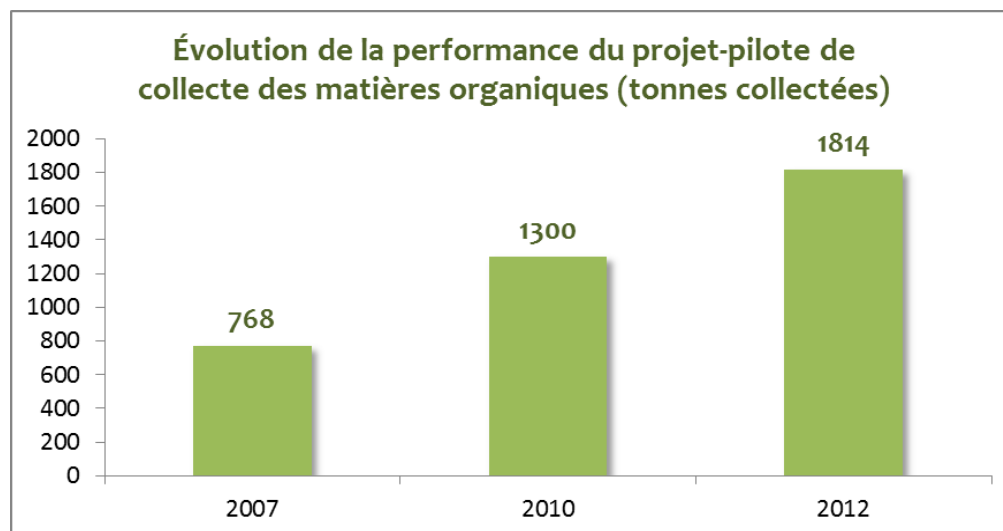
<sup>12</sup> ICI- EXPLORA (2013). *Le Canada, grand gaspilleur de nourriture*. <http://ici.exploratv.ca/blog-explorateur/explora/canada-grand-gaspilleur-de-nourriture>





## 2. LE RÔLE INCONTOURNABLE DE LA SENSIBILISATION

La sensibilisation a un rôle central pour assurer que les mesures mises en œuvre obtiennent les résultats souhaités. Diverses expériences, notamment le projet-pilote de collecte des matières compostables qui a eu lieu à Québec entre 2007 et 2013,<sup>13</sup> démontrent qu'une courbe d'apprentissage est à prévoir pour atteindre un taux de participation élevé et un bon tri à la source.



Source : Gaudreau, Valérie (2013). *Québec met fin au projet pilote de collecte de restes de table*, Le Soleil.

La participation à la collecte sélective municipale est un autre exemple flagrant en ce sens. Implantée dans les années 1990<sup>14</sup>, elle atteignait près de 25 ans plus tard un taux de récupération de 59% au Québec<sup>15</sup> : des efforts sont encore nécessaires pour accroître le taux de récupération.

### 2.1 Valoriser la contribution des organismes environnementaux

La sensibilisation est un travail de longue haleine, et est particulièrement importante dans le contexte de l'implantation de nouvelles mesures de gestion des matières résiduelles. Plusieurs organismes environnementaux de la région détiennent une expertise précieuse dans le domaine, qu'il importe de valoriser. Ceux-ci sont des acteurs-clés, notamment pour assurer le succès de la mise en place de la collecte des matières organiques, et ils doivent souvent composer avec des moyens financiers limités.

<sup>13</sup> Gaudreau, Valérie (2013). *Québec met fin au projet pilote de collecte de restes de table*, Le Soleil, 23 janvier 2013.

<sup>14</sup> Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (1997). *Déchet d'hier, ressources de demain*. Le rapport d'enquêtes et d'audiences publiques. BAPE, Québec, p. 9

<sup>15</sup> RECYC-QUÉBEC (2015). *Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, p. 4



**Recommandation 3 : Reconnaître et encourager le travail et l'expertise des organismes environnementaux de la région. Que cette reconnaissance passe entre autres par le dédommagement pour leur participation aux divers comités de concertation.**

## 2.2 Encourager les consultations locales par les composantes de la CMQ

Le PMGMR propose des pistes d'action et des objectifs globaux pour les quatre territoires la composant. Leur mise en œuvre implique pour ces quatre composantes<sup>16</sup> de travailler sur des plans d'action locaux, qui assureront l'opérationnalisation des objectifs globaux fixés dans le PMGMR. Un comité technique de suivi est prévu au niveau de la CMQ. Toutefois, il serait pertinent de s'assurer que la population locale, qui est directement touchée par les différentes actions entreprises, ait voix au chapitre.

**Recommandation 4 : Encourager les composantes de la CMQ à consulter les citoyens dans le cadre de la formulation des plans d'action locaux et de leur mise en œuvre.**

## 2.3 Les jeunes au cœur du changement

L'importance de la participation citoyenne et l'intérêt grandissant pour les enjeux environnementaux sont un vecteur de mobilisation puissant pour que des changements concrets soient adoptés et mis en œuvre.

En ce sens, les jeunes s'impliquant au sein d'organismes et de comités environnementaux pendant leur parcours scolaire sont des acteurs de changement incontournables pour contribuer à l'éducation de la population. Dans leur milieu familial, scolaire et au travail, ils peuvent avoir une influence notable sur les pratiques écoresponsables.

Des représentant-e-s de comités environnementaux comme le comité Gaïa du cégep de Sainte-Foy ont des connaissances et de l'énergie dont pourrait profiter l'ensemble de la population de la Capitale-Nationale. Leur implication dans le milieu scolaire, les campagnes sur lesquelles elles travaillent et la participation à la consultation publique sont quelques exemples de leur dynamisme.

**Recommandation 5 : Que les campagnes de sensibilisation développées par la CMQ et ses composantes incluent un volet spécifique aux cégeps et aux écoles secondaires. Celui-ci pourrait être développé en collaboration avec les comités environnementaux et autres représentant-e-s impliqués dans le domaine (ex. les Comités d'action et de concertation en environnement, comité à la vie étudiante, etc.).**

<sup>16</sup> MRC de la Jacques-Cartier, MRC de l'île d'Orléans, MRC de la Côte-de-Beaupré et agglomération de Québec.



## CONCLUSION

Le projet de PMGMR propose plusieurs pistes d'action pour améliorer la GMR dans la région de la Capitale-Nationale. Pour atteindre les objectifs souhaités, la sensibilisation, la concertation et l'inclusion de représentant-e-s de divers secteurs sont incontournables.

Les recommandations proposées dans ce mémoire ne sont pas exhaustives. Elles excluent notamment le volet de la gestion des matières organiques, qui est pourtant central pour assainir la GMR, accroître le taux de mise en valeur et réduire l'empreinte environnementale de la CMQ. La mise en œuvre d'une collecte des matières organiques en 2021 arrive en ce sens bien tard dans l'échéancier proposé, et des mesures intermédiaires seraient pertinentes à envisager pour éviter de reproduire le résultat de l'ancien PMGMR 2005-2010, qui s'est soldé par des résultats peu concluants à ce sujet.

Le renouvellement du PMGMR est une occasion en or pour poser des gestes concrets, et la CMQ peut, par son action, faire preuve de leadership inclusif afin d'atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés, notamment en ce qui a trait à la réduction de l'élimination qui se traduira nécessairement par une réduction à la source.



## RÉFÉRENCES

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (1997). *Déchet d'hier, ressources de demain*. Le rapport d'enquêtes et d'audiences publiques. BAPE, Québec, 477 p.

CMM (2015). *Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 10 décembre 2015 à 10 h 00*, 2 p.  
[http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/20151210\\_CC15-047\\_eliminationSacsPlastique.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20151210_CC15-047_eliminationSacsPlastique.pdf)

CMQ (2015). *Document de présentation – Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord)*, 24 p.

CMQ et Chamard (2015). *Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord*, 115 p.

ÉEQ et RECYC-QUÉBEC (2015). *Rapport synthèse - Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013*, août 2015, 42 p.

Gaudreau, Valérie (2013). *Québec met fin au projet pilote de collecte de restes de table*, Le Soleil, 23 janvier 2013.

Green et vert (2016). *Interdiction des sacs de plastique : le décret d'interdiction est reporté en mars*. Page consultée le 20 janvier 2016. <http://www.greenetvert.fr/2016/01/12/interdiction-des-sacs-plastiques-le-decret-d-application-est-reporte-a-mars/83100>

Ocean Conservancy (2016). *International coastal clean up - Top ten items found*, page consultée le 20 janvier 2016. <http://www.oceanconservancy.org/our-work/international-coastal-cleanup/top-10-items-found-1.html>

RECYC-QUÉBEC (2015). *Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, 31 p.

Ville de Montréal (2015). *Les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal*, Commission sur l'environnement, l'environnement, le développement et les grands parcs,  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RECOM\\_20151208.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RECOM_20151208.PDF)

Weber, F (2015). *La réduction à la source au Québec : état des lieux et perspectives d'avenir*. Essai, Centre universitaire de formation en environnement, Université de Sherbrooke, 95 p.